

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois d'octobre à quatorze heures zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT BENOIST SUR VANNE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BESSON Stéphane, CARRE Jean Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, KANDIN Dominique, KNIBBE Aline, L'ETROP Laurent, MERCIER Evelyne, RICHER Etienne, RICHER Jean Paul.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur CARRE Jean-Paul, 1^{er} Adjoint au maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame MERCIER Evelyne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur CARRE Jean-Paul, Président de séance, a fait connaître à l'assemblée, que Madame JOURD'HEUIL Aline a donné pouvoir afin de la représenter lors du vote concernant l'élection du Maire et des Adjointes à Madame KNIBBE Aline.

Monsieur le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Les candidats à cette fonction ont été appelés à se faire connaître.

Monsieur L'ETROP Laurent s'est déclaré candidat à la fonction de Maire

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom a remis fermé à Monsieur le Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votant : 11

Bulletin blanc ou nul : 0

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : L'ETROP Laurent 11 voix

Monsieur L'ETROP Laurent ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé

Monsieur le Maire propose alors au Conseil la nomination de deux Adjointes.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur L'ETROP Laurent, Maire élu à l'élection du 1^{er} Adjoint

Les candidats à cette fonction ont été appelés à se faire connaître.

Monsieur CARRE Jean Paul s'est déclaré candidat à la fonction de 1^{er} Adjoint

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom a remis fermé à Monsieur le Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votant : 11

Bulletin blanc ou nul : 1

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : CARRE Jean Paul 10 voix

Monsieur CARRE Jean Paul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et immédiatement installé

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur L'ETROP Laurent, Maire élu à l'élection du 2^{ème} Adjoint

Les candidats à cette fonction ont été appelés à se faire connaître.

Monsieur RICHER Jean Paul s'est déclaré candidat à la fonction de 2^{ème} Adjoint.

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom a remis fermé à Monsieur le Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votant : 11

Bulletin blanc ou nul : 1

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : RICHER Jean Paul 10 voix

Monsieur RICHER Jean Paul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint et immédiatement installé

La séance est levée à 15h00